

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-04-CCAS

Convocation du 14 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum :

Nombre de membres présents :

Nombre de votants :

Thème : SOCIAL

Objet : Renouvellement de la convention entre le CCAS et le Conseil Départemental pour le suivi des bénéficiaires du RSA pour l'année 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme METERY Mme CHAVOT, M. DEVAUX

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, M. BARREAU ayant donné pouvoir à M. FOURRIER

Secrétaire de séance M. DEVAUX

Rapport présenté par Mr.FOURRIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en article L 3211-1,

Vu le Code de l'action Sociale et des Familles, notamment ses articles L121-1 et suivants

Entendu l'exposé du Rapporteur sur l'intérêt de renouveler cette convention avec le Conseil Départemental, qui a pour objectif l'accompagnement à l'autonomie sociale des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le renouvellement de la convention de suivi des bénéficiaires du RSA annexée présentée par le Conseil Départemental de Saône et Loire, ainsi que tous autres documents à intervenir dans le cadre de la présente délibération

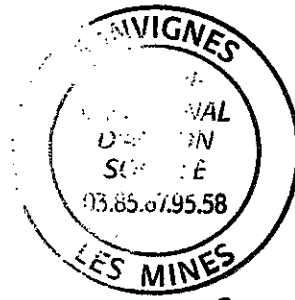
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Le secrétaire de séance,

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



Marc DEVAUX

Transmis à la Sous-Préfecture le 3 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 mars 2023